

## **VERIFICATION DES ECHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS**

**Formation agréée Syndicat Française de l'Echafaudage du coffrage et de l'étalement (SFECE)**

Application de la réglementation (décret du 01/09/04, arrêté du 21/12/04-CNAM R408/ CNAM R457)

### **PUBLIC :**

- Techniciens, chefs de chantier, cadres ou toutes personnes ayant à prévoir, commander, réceptionner et vérifier un échafaudage fixe  $\geq 24m$  ou hors notice
- Personne compétente mandaté par le donneur d'ordre

### **PREREQUIS :**

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur
- Maîtriser la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes et dessins)
- Maîtriser les mathématiques élémentaires
- Maîtriser la lecture courante de plans

### **OBJECTIFS :**

- Être capable de réaliser les vérifications journalières réglementaires de mises et mises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage
- Connaître les règles de construction, de réception, de contrôle, de conformité et de vérification d'un échafaudage fixe et roulant
- Connaître la législation en matière de responsabilité
- Être capable d'utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification

### **METHODE PEDAGOGIQUE :**

- A partir des éléments de législation, des éléments techniques et des contraintes de travail, il sera établi une check List sous forme de points clés. Une documentation est remise aux participants pendant la formation.
- Des visites d'échafaudages sont organisées sur site afin de mettre en pratique l'apprentissage effectué.
- Diaporama
- Films/ vidéos
- Photos
- Exposé participatif
- Mise en situation pratique

### **DUREE :**

- 3 jours soit 21 heures

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

- 3 personnes minimum/ 10 personnes maximum

## PROGRAMME :

### JOUR 1

- 1. Définitions des responsabilités selon la fonction de chacun (3 heures)**
  - Constructeurs, utilisateurs, donneurs d'ordre, échafauteur
  - Pourquoi la réception et les vérifications ?
  - Documents et affichages matérialisant la conformité, la réception et les vérifications
  - Réglementation spécifique aux échafaudages
- 2. Vérification de l'adéquation entre l'échafaudage et les travaux à exécuter (3 heures)**
  - Eléments à prendre en compte
  - Les documents nécessaires
  - Les différents types d'échafaudages et leurs caractéristiques
- 3. Les dispositions spécifiques aux sites (1 heure)**
  - Plan de prévention
  - Autorisation de voirie + autorisation des syndics
  - Permis de travaux
  - Balisage et signalisation

### JOUR 2

- 4. La vérification du montage et installations (4 heures)**
  - Le bilan des charges verticales-descente de charge
    - Répartition des appuis-calage
    - Les principales contraintes exercées dans les éléments d'échafaudage : Compression-flexion-traction
    - Les règles de construction
      - Hauteur libre des montants
      - Les configurations spécifiques : Déport –discontinuité des montants, passages d'obstacles
  - Le bilan des charges horizontales :
    - Les contreventements
    - La stabilité : les amarrages et ancrages -l'auto stabilité, les stabilisateurs
  - Le niveau de travail et les accès
    - Les différents types de planchers : caractéristiques, résistances
    - La protection contre les chutes
    - Les accès
- 5. Vérification de l'état de conservation (3 heures)**
  - Les différents points de contrôle
  - Rédaction sur registre de sécurité échafaudage

### JOUR 3

#### 6. Les Outils permettant d'effectuer les vérifications (2 heures)

- Check List, points clés
- Panneaux d'affichage
- Notices de montage et d'utilisation fabricants
- Note de calcul et plans

#### 7. Exercices pratiques : contrôle, vérification, réception, maintenance et rédaction d'un PV (2 heures)

#### 8. Evaluations (théories et pratiques) -(2 heures)

- QCM des connaissances théoriques.
- Descente de charge et lecture de plan
- Fiche d'évaluation des savoir-faire pratiques.
- La réussite aux épreuves théoriques et pratiques nécessite l'obtention : d'une note moyenne minimale de 70/100 sur l'ensemble des tests

#### 9. Corrections et tour de table (1 heure)

### VALIDATION :

- Une attestation de formation professionnelle sera délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation
- Un compte rendu individuel est remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation.